

59621



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/AMA/CA/2
14 août 1972

Original : FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**RAPPORT FINAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SOUS-RÉGIONAL
DE L'AFRIQUE CENTRALE DE L'ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES
TENUE À DOUALA DU 5 AU 7 NOVEMBRE 1971**

1. Le Comité sous-régional de l'Association des banques centrales africaines pour l'Afrique centrale s'est réuni à Douala du 5 au 7 novembre 1971.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- a) Le rôle du crédit dans la promotion des entreprises africaines;
- b) Les mouvements de capitaux et de marchandises entre les deux zones d'émission;
- c) Questions diverses.

2. La création et la promotion des entreprises africaines dans la phase actuelle du développement économique de l'Afrique constituant une condition de progrès et de stabilité, les représentants ont échangé des vues sur la contribution que le système monétaire et non monétaire peut apporter au développement de ces affaires. Ils ont noté que dans leur zone d'émission respective, des conditions d'octroi de crédit plus favorables ont été faites aux nationaux par les autorités monétaires. Mais ils ont regretté que le système bancaire n'ait pas fait profiter pleinement les bénéficiaires de ces facilités. Ils ont d'autre part constaté que la promotion des entreprises africaines ne dépend pas seulement des concours bancaires, mais surtout de la formation des dirigeants et de leur encadrement; à cet effet, ils ont souhaité le développement des instituts de préparation aux affaires et des organismes d'assistance technique. Ils ont visité avec intérêt l'Institut panafricain pour le développement, l'école des cadres de Douala, dont la vocation est la formation en Afrique des dirigeants de petites et moyennes entreprises africaines et des cadres régionaux du développement. Par ailleurs, l'accès des entreprises africaines aux financements bancaires et spécialisés sera grandement facilité par la création des institutions destinées à cautionner, au moins en partie, leurs engagements.

3. A l'examen des statistiques du commerce extérieur, les participants ont constaté que le volume des échanges commerciaux entre leur zone d'émission respective s'est accru, mais qu'il demeure encore insuffisant. Aussi formulent-ils le voeu qu'il continue à s'intensifier étant entendu qu'aucun obstacle monétaire ne s'oppose à ce développement.

L'évolution des échanges dépend avant tout des actions d'ordre économique et commercial dont ils ont souligné l'importance, mais qui ne relèvent pas de la responsabilité des Banques Centrales.

Ils se sont réjouis de l'introduction du zaïre sur le marché des changes de Paris et des dispositions prises par la Banque nationale du Zaïre autorisant l'ouverture de comptes convertibles en zaïres afin de faciliter les règlements des échanges extérieurs.

4. Les participants ont vivement déploré la prolongation de la crise monétaire internationale dont les économies des pays en développement sont les premières victimes.

5. Les participants sont convenus de tenir la prochaine réunion du 4 au 10 septembre, à Kinshasa.